



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**SEANCE DU  
MARDI 4 DECEMBRE 2012  
18 HEURES 30**

-----

**CP/MG**

**N° 001445**

**Urbanisme  
opérationnel - Vente  
propriété communale  
parcelle cadastrée  
AW n° 266 rue René  
Cassin à APT.**

**Affiché le :**

**Le mardi 4 décembre 2012 à 18 heures 30** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

**ONT DONNE PROCURATION** : M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal) représenté par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) représenté par Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) représentée par M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale) représentée par M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal) représenté par M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale) représentée par M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

**ABSENTS** : M. Pierre ELY (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Il est rappelé au conseil que par délibération N° 1205 du 27.06.2011, le conseil municipal a déjà approuvé la vente de la parcelle AW 266 sise au N° 158 Rue René Cassin à Monsieur Louis Dominique Martino au prix de 100 000€

Pour la réalisation d'une opération de construction de logements Monsieur Martino a créé une SCI –SCI « tour de l'Hô »- qui a obtenu un permis de démolir et un permis de construire en date du 18.10.2012.

Considérant que les autorisations relatives au droit du sol n'ont pas été accordée intuitu personae à Monsieur Louis Dominique MARTINO mais à la société SCI la Tour de l'Hô représentée par Monsieur Louis-Dominique MARTINO, domicilié départementale 568 centre commercial 13740 LE ROUE.

Considérant qu'afin de concrétiser la vente déjà approuvée en date du 27.06.2011, il est nécessaire pour établir l'acte devant notaire de délibérer à nouveau pour changer le bénéficiaire de cette vente en approuvant la vente à la SCI tour de l'Hô dont le représentant est Monsieur MARTINO.

## **LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE**

**Approuve**, la vente à la SCI la tour de l'Hô représentée par Monsieur Louis-Dominique MARTINO, domicilié départementale 568 centre commercial 13740 LE ROUE, de l'immeuble cadastré en section AW n° 266 au prix proposé de 100 000 €

**Dit**, qu'il importe de maintenir l'accès au bien communal la tour de l'Hô monument historique inscrit, cadastré en section AW n° 267 afin de prévoir un droit de passage ou d'accès au travers de la parcelle AW n° 266 au profit de la commune.

**Mande**, Monsieur le Maire aux fins de négocier, préparer et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Olivier CUREL**